



# **PERPETUATION DES LIEUX DE VIE**

**ou**

## **L'enracinement d'une philosophie existentielle**



## Perpétuation des lieux de vie ou l'enracinement d'une philosophie existentielle

L'idée d'un partage de vie avec des enfants difficiles n'est pas nouvelle ni prophétique. (« On n'est jamais les premiers » – J. Cartry – 1985)<sup>1</sup>

Bien avant que la notion d'alternative ne soit inventée dans les années 1970, pour s'opposer aux institutions lourdement structurées, il nous faut citer les premiers éducateurs et instituteurs de l'après-guerre (1944 - 1950), alors que le mouvement rééducatif était à son commencement en France. (Association des Enfants de Montreuil Vercheny) – Structure expérimentale P. Megrain à Cousseix, etc.

Ils vivaient effectivement avec des enfants dans des lieux d'accueil souvent improvisés. Bretagne, Région Parisienne, Seine et Marne, Cantal, Drôme, Cévennes, Lozère, etc. ...

Ces couples, souvent constitués en communautés, partageaient leurs foyers avec des enfants handicapés fonctionnels, mentaux ou sociaux. (Structures expérimentales – 1950)

Cette première génération d'éducateurs partisans du « vivre avec » (issus le plus souvent du scoutisme protestant ou catholique, comme aussi des mouvements de jeunes laïques formés à partir de 1936 ; mouvement altruiste issu de la résistance) sert de modèle dans la redécouverte d'une idée simple, dynamisée par les courants antialiénistes, écologiques et antipsychiatriques des années 70.

Le mouvement surgit en Italie, en Angleterre et aux Etats-Unis. Ce courant a conflué en France, en 1968, avec une contestation violente des structures et du pouvoir institutionnel dans le champ de la psychiatrie pour adultes et dans celui

---

<sup>1</sup> Les Parents Symboliques, p. 47, dépôt 1985 – Jean Cartry – Fleurus

de l'enfance inadaptée. Ces lieux d'accueil et de soins apparaissent comme des alternatives aux placements hospitaliers et institutionnels. (1969 – F. Deligny<sup>2</sup> crée la communauté dans les Cévennes).

La tendance est de ne plus vivre dans l'institution génératrice de barrages et de troubles, mais confondus avec des habitants d'une petite ville ou d'un village, pour éviter la ségrégation liée à l'appartenance institutionnelle.

De nombreux lieux de vie ont duré quelques saisons. Des adultes jeunes, non-conformistes, réagissant aux contraintes urbaines et au monde du travail sont partis en Ardèche ou au cœur de l'Ariège. Ils ont vécu quelque temps, minés par les difficultés économiques, les problèmes relationnels et la résistance à guérir des enfants carencés.

Ces aventuriers des lieux de vie, idéalistes et généreux, ont souvent ajouté à ces difficultés le poids de problèmes personnels irrésolus. Ils ont cru pouvoir se marginaliser avec des enfants fous.

Trop nombreux sont les travailleurs sociaux et apprentis thérapeutes qui ont été fascinés par la psychose infantile, miroir de leur propre fragilité, plein de mirages fusionnels. (J. Cartry).

Dans les années 70, dans la mouvance de l'antipsychiatrie, est né le mouvement alternatif.

Ces praticiens, constatant les limites de leurs interventions dans un cadre institutionnel, voulurent démontrer que l'on pouvait aider les personnes en difficulté (ou, plus communément, les fous) à vivre autrement que dans les hôpitaux psychiatriques et les institutions de l'enfance inadaptée. Peut-être, en fait, aucune structure existante ne répondait-elle à ces usagers. (Maud Manonni<sup>3</sup> - Ecole Expérimentale de Bonneuil).

---

<sup>2</sup> Fernand Deligny – Pédagogue proche de Freinet

<sup>3</sup> Maud Manonni – Psychanalyste française proche de Lacan

C'est ainsi qu'en 1975, dans la foulée de l'expérience menée par Fernand Deligny<sup>4</sup> avec les enfants autistes dans les Cévennes, s'ouvrirent les premiers lieux de vie, lieux d'accueil. Claude et Marie Cigala, Le Coral à Aimargues.

Après le Canada, l'Italie, les Pays Bas et les pays anglo-saxons, la France de la démarche non-institutionnelle s'intéresse avec ces groupes pionniers à la prise en charge individualisée de l'utilisateur-sujet.

Cette optique portera atteinte, après de longues années, à l'objet d'enfermement qu'est l'utilisateur dans le « cas social » et mettra au jour le sujet en souffrance, avec néanmoins des nuances selon que le lieu s'inscrivait dans la psychanalyse orthodoxe (Freud, Lacan, etc., démarche individualisée), ou en rupture radicale avec la psychiatrie, orientation alors basée sur le désir, l'agir et la création.

L'essor, depuis la première moitié des années 70, de ces structures d'accueil, structures éducatives et d'hébergement, doit beaucoup sur le versant clinique à l'émergence d'une pensée fortement critique à l'égard de l'institution psychiatrique, et notamment à la mouvance anti-psychiatrique, avec des références aussi diverses que Cooper, Deligny, Manonni, Bettelheim, Guatari, Winnicott et autres esprits novateurs.

Il n'est donc pas étonnant qu'à ces tentatives passionnées d'inventer une manière nouvelle et plus humaine de prise en charge des laissés pour compte de la santé mentale et sociale, se mêle étroitement l'ambition de « vivre autrement », et que la démarche globale s'affirme d'emblée comme une opposition catégorique à un système établi.

Par suite, il était logique que ces groupes adoptent unanimement l'appellation « lieu de vie », (qui n'était d'ailleurs pas nouvelle), précisément pour se différencier des institutions traditionnelles contestées et perçues comme des « lieux de mort » symboliques.

---

<sup>4</sup> Fernand Deligny – Communauté, réseaux – La Grande Cordée, Le Croire et le Craindre, 1978 - Les Détours de l'Agir, 1979.

Cette vague-là avait aussi pour but d'interpeller l'institution, de la déstabiliser. En effet, elle eut tôt fait d'atteindre le monde institutionnel.

Ainsi, le terme de « lieu de vie », porté tout d'abord comme un étendard, est-il devenu assez vite, les années passant et pour de multiples raisons, impropre à remplir sa fonction d'origine : désigner clairement une forme innovante spécifique d'intervention dans le champ du travail social et de la santé mentale. De cette évolution, on peut retenir notamment que l'élan du mouvement alternatif s'essouffant, la démarche volontariste s'est progressivement détachée des slogans politiques globaux de la première époque (changer la vie, 1968), au bénéfice d'une orientation<sup>5</sup> plus professionnelle soucieuse de son efficacité (faire du travail éducatif, thérapeutique et social « autrement »), « placement familial, de la théorie à la pratique »<sup>6</sup>. Ainsi la revendication identitaire de ces structures a vu son axe se déplacer d'une lutte contre l'institution à l'affirmation d'une existence complémentaire aux côtés de celle-ci.

C'est donc avec de bonnes raisons, et dès les années 82-83, que le terme « lieu de vie » fut remplacé par celui de « structure intermédiaire », ou de « structure non-traditionnelle », malgré son insuffisance étymologique. Madame Georgina Dufoix<sup>7</sup>.

Malgré cette avancée, ces structures sont encore considérées comme des lieux d'utopie, voire, à l'inverse, idéalisés.

Nées en réaction par rapport à l'asile — même si elles se situent aujourd'hui en complémentarité des institutions et des services — les structures n'ont eu de cesse d'affirmer leurs spécificités. A commencer par leur dynamique reposant sur le « vivre avec ». Le principe même du lieu de vie, c'est de partager sa vie, sa maison, ses amis avec celui qu'on accueille. Ce qui a l'avantage d'assurer une présence permanente, sans rotation de personnel. Ce qui implique le choix mutuel accueillant/accueilli à partir d'un travail à élaborer ensemble.

---

<sup>5</sup> GERPLA, l'ASEPSI, plus tard le GRAPE – Autour de la Désinstitution Subversive – Maisons, fermes appartements, communautés familles, etc.

<sup>6</sup> Myriam David – Psychiatre d'enfants

<sup>7</sup> Georgina Dufoix – Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

Au demeurant, ces structures ont pu s'imposer dans le paysage de l'action sociale, étant utilisées aussi bien par les services de l'aide sociale à l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse, par les services psychiatriques des établissements hospitaliers et des institutions sociales et médico-sociales qui leur adressent des enfants, adolescents ou adultes en difficulté pour des durées pouvant aller de quelques semaines, voire quelques jours, à plusieurs années.

Elles remplissent une fonction sociale reconnue. Car finalement, elles se sont peu à peu spécialisées dans les incasables qui n'ont pas trouvé leur place dans des réponses institutionnelles. Elles peuvent, par exemple, pour certaines structures, offrir une alternative à l'incarcération pour certains jeunes majeurs, permettre à certaines équipes de souffler en proposant des séjours de rupture, ou encore assumer une prise en charge lors de situations sans issue.

A des centaines de kilomètres les uns des autres, des éducateurs inconnus accomplissent la même démarche dans l'isolement, malgré quelques rencontres style GERPLA, puis 10 ans après ASEPSI. Beaucoup plus récemment, en 1994, à la demande du Ministre des Affaires Sociales, ces éducateurs « isolés » ont participé à des ateliers (CARSSI)<sup>8</sup>. Cette sortie de l'isolement a eu des conséquences très positives. Elle relativise l'autosatisfaction et procure un sentiment de solidarité très gratifiant, après des expériences marquées par la solitude et freinées par d'âpres critiques. Elle provoque des échanges et des comparaisons, elle confronte les éclairages théoriques, les méthodes, les moyens et les résultats. Elle teste la validité d'une structure sous un éclairage statistique, elle oblige à plus d'ouverture, à plus de rigueur conceptuelle, et à s'inscrire dans un réseau.

La poignée des 350 à 400 lieux existant actuellement est loin de suffire aux besoins. Ces structures reçoivent entre 500 et 600 demandes par an, alors qu'elles n'ont qu'un tiers de places susceptibles de se libérer dans l'année.

Aujourd'hui, dans la cohérence du fond et de la forme, les lieux de vie s'inscrivent

---

<sup>8</sup> CARSSI – Maison du Barbaz – Les Rencontres de l'Epervières Isère / Drôme.

dans les missions d'intérêt général et d'utilité publique de la grande loi du 30 juin 1975, rénovée dans l'esprit de la loi du 02 janvier 2002.

Chaque lieu, au sens de la présente loi de rénovation sociale n° 2002-2 du 2 janvier 2002 – décret 2004-1444 du 23 décembre 2004 – a créé un documentaire indiquant la mise en conformité des conditions d'organisation et de fonctionnement mentionnées au III de l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles pour continuer d'agir, de penser, de voir, de vivre dans le cadre local, départemental, régional et national.

Sources :

*Références : Pensées et mouvements de références existentielles, histoire et historicité des lieux de vie.*

*Bibliographies : UPASEC Vercheny (1969) – GERPLA – ASEPSI – SOLTICES - Association SAUVEGARDE, Jean Cartry – Synthèse Gérard ROSE.*

Le 25 avril 2007

Document FRLV : [rhônealpes@frlv.org](mailto:rhônealpes@frlv.org).